

**PROCES VERBALE DE LA RECEPTION PROVISOIRE DU  
LOTISSEMENT AL MANAR A LA VILLE DE TARFAYA  
PETITIONNAIRE AL OMRANE AL JANOUB**

A la demande de la société AL OMARANE AL JANOUB propriétaire du lotissement AL MANAR, sis à la ville de Tarfaya province de Tarfaya, faisant l'objet de l'autorisation de lotir n° : 01. En date du 16 NOV 2015. Commune de Tarfaya s'est rendu le 16 DEC 2020. Sur les lieux du lotissement en question, en vue de procéder à la réception provisoire.

A cet effet, la commune de Tarfaya a reconnue des travaux d'aménagement et de viabilisation, sont conformes à ceux prévus au projet autorisé.

En conséquence, la commune a déclaré que : **la réception provisoire du lotissement Al Manar** est accordée.

Tarfaya, le : 16 DEC 2020

**Président de la commune**



*Abdelhay Hartoun*  
La Président du Conseil  
Communal  
Abdelhay Hartoun